

Communiqué de presse
13/06/2024

Signature du protocole de coopération entre la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES)

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la région Bourgogne-Franche-Comté représente près de 110 000 emplois pour plus de 83 500 ETP, dans près de 9 000 établissements employeurs.

Depuis plusieurs années, la CRESS et l'UDES associent leurs compétences et leurs savoir-faire pour mettre en œuvre des actions en vue d'assurer une politique de représentation et de développement de l'Économie Sociale et Solidaire coordonnée sur le plan régional, sur la base de leurs complémentarités d'action sur le territoire en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette collaboration régionale est renforcée par le renouvellement du protocole de coopération pour la période 2023-2026, permettant une plus grande articulation et complémentarité.

Afin d'atteindre ces objectifs, le protocole signé le 8 avril 2024 prévoit plusieurs axes d'actions :

1. **Promouvoir les publications et études réalisées.** L'UDES et la CRESS valorisent et partagent les données et analyses réalisées sur les enjeux de l'ESS : Panorama, note de conjoncture, fiches territoriales, et productions portant sur l'emploi et le développement des compétences, la formation et l'orientation professionnelles, le dialogue social et la qualité de vie au travail...
2. **Permettre la montée en compétences des acteurs de l'ESS sur des enjeux stratégiques.** Conscientes de la nécessité de promouvoir une culture commune aux dirigeants de l'économie sociale et solidaire et soucieuses de développer les compétences entrepreneuriales nécessaires à la pérennité et au développement des structures de l'ESS, la CRESS et l'UDES coordonnent leurs actions relatives à la formation des dirigeants et des salariés de l'ESS et mettent en avant les actions de formations existantes.
3. **La qualité de l'emploi et l'attractivité des métiers de l'ESS en région.** Afin de répondre en commun à l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'emploi et de l'attractivité des métiers dans l'ESS, l'UDES et la CRESS renforcent leurs actions communes dans le cadre des actions territoriales menées par les deux organisations.

« On entend bien prendre toute notre part aux différentes actions qui seront organisées autour de France Travail pour renforcer l'attractivité dans nos secteurs de l'économie sociale et sociale et solidaire ». Willy CADET, délégué régional de l'UDES

« Cet accord montre notre volonté de pleine coopération pour l'ESS et de mieux répondre aux enjeux de l'emploi et de l'activité pour la population et la cohésion territoriale ». Tatiana DESMAREST, Présidente de la CRESS BFC

L'UDES et la CRESS travaillent avec les acteurs régionaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Des liens sont naturellement établis entre l'UDES, les OPCO, l'Agefiph, les services publics de l'emploi (France Travail, Apec, Missions locales, le réseau des Cap emploi) et la DREETS en tant que partenaires.



Qui sont les signataires ?

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle regroupe au niveau national, 22 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives), actifs dans 16 branches et secteurs professionnels. Les missions de l'Union sont de fédérer ses membres, s'exprimer en leur nom, représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et négocier avec les organisations syndicales de salariés.

La CRESS BFC assure sur le plan régional la promotion et l'appui au développement de l'ESS. Elle regroupe près de 120 réseaux régionaux et entreprises de l'ESS.

Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

Avec près de 110 000 salariés, 90 000 établissements employeurs, et 2,7 Mds€ de rémunération brute, l'emploi social et solidaire est un poids lourd de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté. L'ESS regroupe les coopératives, mutuelles, associations et fondations, et les sociétés commerciales qui appliquent les principes de l'ESS.

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par : la primauté de l'objet social sur le capital ; l'utilité sociale ou collective ; la non-lucrativité individuelle ; une gouvernance démocratique ; la liberté d'adhésion et la mixité des ressources.